



LEADER
Haute
Loire



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Cofinancé par
l'Union européenne

FICHE PROJET LEADER HAUTE-LOIRE 2023-2027

INTITULÉ DU PROJET	Création d'un cheminement doux sur le pont des Droits de l'Homme pour faciliter les mobilités douces dans le centre-bourg de Retournac
MAÎTRE D'OUVRAGE	<p><u>Nom de la structure demandeuse</u> : Communauté de Communes des Sucs</p> <p><u>Statut juridique</u> : E.P.C.I., Groupement de collectivités, Statut public</p> <p><u>Taille de la structure (nb de salariés + budget annuel + nb d'habts)</u> : 71 agents, Budget (BP 2025) annuel 23.4 M €, Habitants : 18 500</p> <p><u>Représentant légal</u> : M. Arthur LIOGIER, Président</p> <p><u>Adresse</u> : Hôtel de ville, place Charles De Gaulle, BP 23, 43 200 YSSINGEAUX</p> <p><u>Téléphone</u> : 04 71 59 07 67</p> <p><u>Adresse e-mail</u> : contact@cc-des-sucs.fr</p> <p><u>Numéro SIRET</u> : 244 301 016 00014</p> <p><u>Numéro TVA</u> : FR 63244301016</p> <p><u>Numéro dossier PDA</u> : 00337061</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none">- Promouvoir l'offre de solutions de déplacement vers des usages bas carbone- Accompagner la sécurisation des déplacements doux par l'aménagement d'infrastructures
LOCALISATION DU PROJET	Pont des Droits de l'Homme, Commune de Retournac, CC des Sucs
DESCRIPTION	<p>La commune de Retournac fait partie de la Communauté de communes des Sucs sur le territoire de la Jeune Loire.</p> <p>La commune a été désignée, au sein de la Communauté de communes des Sucs., pour bénéficier du dispositif Petites Villes de Demain.</p> <p>Ainsi, la commune a engagé une étude de redynamisation du centre bourg permettant de poser un premier diagnostic de la situation de la commune.</p> <p>A la suite de cette étude, la commune a défini comme axe prioritaire l'aménagement de pont des Droits de l'Homme. Cette voie est un axe majeur de la commune desservant le bord de Loire depuis le bourg et la gare routière. Elle bénéficie aujourd'hui d'un caractère très routier laissant peu de place aux autres usages et souffre d'une problématique liée à la vitesse excessive des véhicules. De plus, cette voie constitue l'itinéraire du St Jacques de Compostelle Cluny-Le Puy par l'entrée de la vallée de la Loire, engendrant de nombreux itinérants sur cet axe.</p> <p>Les aménagements visent à promouvoir la mobilité douce et durable en facilitant l'utilisation du vélo et la marche à pied, tout en garantissant la sécurité et le confort des usagers.</p> <p>Ces aménagements consistent en la création d'une voie piétonne (vélos pied à terre) avec la mise en place de la signalisation avec marquage au sol clair et visible. La création de ce cheminement piéton au-dessus de la Loire, sera agréables permettra de favoriser la marche et les déplacements doux.</p> <p>Dans le cadre de ce projet, un point de stationnement vélo sécurisé sera également mis en place.</p>

	<p>Les objectifs poursuivis sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Redonner une place aux piétons en centre bourg • Apaiser la circulation et favoriser le partage des usages • Favoriser le développement de la mobilité douce <p>La compétence est devenue communautaire au printemps 2025 avec le souhait d'engager le projet dès automne 2025.</p> <p>Il est proposé de solliciter le fonds Leader exclusivement sur la création de la passerelle piétonne.</p>		
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL	<p><u>Date prévisionnelle de début de projet : 20/10/2025</u></p> <p><u>Date prévisionnelle de fin de projet : 31/12/2027</u></p>		
DÉPENSES PRÉVISIONNELLES PROJET GLOBAL	Description	Montant HT	
	Travaux préparatoires	50 000.00 €	
	Maçonnerie	564 000.00 €	
	<i>Passerelle</i>	<i>474 000.00 €</i>	
	<i>Structure porteuse</i>	<i>215 000.00 €</i>	
	Divers	160 000.00 €	
	Maitrise d'œuvre	37 000.00 €	
	TOTAL	1 500 000.00 €	
	ASSIETTE ÉLIGIBLE LEADER	689 000.00 €	
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL LEADER	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	40 000.00 €	Subvention sollicitée
	Etat - DETR 2026	43 000.00 €	Arrêté du 30/06/2026
	Etat - FV PCAET	11 844.92 €	Arrêté du 09/07/2025
	Département CAP 43	14 433.00 €	Convention du 21/04/2025
	TOTAL Aides Publiques	109 277.92 €	51 %
	Autofinancement	105 722.08 €	49 %
	TOTAL Financement	215 000 €	100 %
<p align="center">RÉPONSES AUX CRITÈRES DE SÉLECTION</p> <p align="center">FA n°1 – Territoire attractif – AAP 1.3 – Centres-Bourgs</p>			
Critères de sélection	Items de qualification	Eléments de réponse <i>Proposition : 85/100</i>	Pondération AAP 1.3 (Si item validé, la note max est attribuée)
<u>Empreinte économique :</u> Contribution à la baisse des charges de fonctionnement ou à la création de recettes et/ou d'attractivité territoriale	<i>Le projet permet de générer des recettes complémentaires ou contribue à baisser les charges de fonctionnement</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5
	<i>Le projet renforce l'attractivité du centre-bourg</i>	Le projet va permettre de renforcer l'attractivité du centre bourg en rendant les déplacements plus agréables.	15/15
	<i>Le projet permet d'améliorer l'offre de services avec la création/modernisation d'un service à destination des usagers</i>	Le projet permet d'offrir aux usagers de nouveaux modes de déplacements.	20/20
<u>Empreinte territoriale :</u> Intégration du projet à une stratégie territoriale	<i>Le projet s'inscrit dans le cadre des documents stratégiques du territoire</i>	Le projet s'inscrit dans le cadre du dispositif Petites Villes de Demain dans le cadre de la convention ORT.	15/15
	<i>Le projet présente une approche partenariale, avec une mise en réseau des acteurs du territoire (rayonnement du projet)</i>	Le projet a été mené en concertation avec les usagers pour une meilleure cohésion autour du projet.	5/5
	<i>Le projet présente une utilité sociale (prise en compte des besoins des habitants actuels et futurs)</i>	Le projet permettra d'offrir de nouvelles solutions de mobilité aux usagers, et de limiter la vitesse dans le centre bourg.	10/10
<u>Empreinte environnementale :</u>	<i>Le projet permet une optimisation des ressources</i>	<i>Pas d'éléments repérés</i>	0/5

Contribution à la transition écologique et énergétique	(énergies, eau, gestion des déchets,...)		
	Le projet permet d'induire un changement de pratique vers plus de durabilité (Adaptation/Lutte contre changement climatique)	Le projet permet d'induire un changement de pratique en incitant les usagers à utiliser de nouvelles solutions de mobilités alternatives à la voiture.	20/20
	Le projet permet de valoriser l'utilisation de ressources locales (retombées positives sur l'économie locale)	Pas d'éléments repérés	0/5
DATE D'ELIGIBILITE DES DEPENSES		20/10/2025	RDD PDA
AVIS CONSULTATIF DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE	Date du Comité Consultatif		13/11/2025
	<ul style="list-style-type: none"> - La Communauté de communes des Sucs a délibéré le 09/10/2025 pour valider le plan de financement LEADER. 		
PROPOSITION DU COMITÉ D'ANIMATION LOCALE		Présélectionné	
AVIS DES PARTENAIRES ET COFINANCEURS	Date du Comité des Financeurs		
	<ul style="list-style-type: none"> - La CCDS a obtenu une aide de l'Etat dans le cadre de la DETR 2026 d'un montant de 200 000 € sur une base de dépense de 1 000 000 € soit 43 000 € dans le plan de financement LEADER. - La CCDS a obtenu une aide de l'Etat dans le cadre du Fond Vert PCAET d'un montant de 82 639 € sur une assiette de 1 500 000 € par le biais d'un arrêté en date du 09/07/2025, soit 11 844.92 € dans le plan de financement LEADER. - La CCDS a sollicité une aide de la Région pour un montant de 350 000 € sur une assiette de 785 000€, hors assiette LEADER. - La CCDS a obtenu une aide du Département d'un montant de 100 000 € sur une base de dépense de 1 500 000€ par le biais d'une convention en date du 21/04/2025, soit 14 333 € dans le plan de financement LEADER. - Compte tenu de ces éléments, le dossier sera présenté en sélection lors du Comité de Programmation du 20/07/2026. 		
PROPOSITION DE MONTANT LEADER SUITE AU COMITE DES FINANCEURS			40 000.00 €
DECISION DU COMITE DE PROGRAMMATION			Retenu/Non-retenu
NOTE DE SELECTION RETENUE			/100